

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 novembre 2004
(convocation du 5 novembre 2004)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Novembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
Mme. DESSERTINE Laurence à M. BANNEL Jean-Didier (à partir de 09h45)
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. DOUGADOS Daniel
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. PONS Henri
Mme. FAYET Véronique à Mme. TOUTON Elisabeth
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. FLORIAN Nicolas à M. FAYET Guy

M. FREYGEFOND Ludovic à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick
M. MARTIN Hugues à M. BOCCHIO Claude (à partir de 09 H 45)
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. REBIERE André
M. PUJOL Patrick à M. BRON Jean-Charles
M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 11 h 45)

LA SEANCE EST OUVERTE

Réseau hiérarchisé de voirie de la CUB - Rapport de présentation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des nouveaux plans de circulation, suite à la réalisation du tramway, une réflexion globale a été engagée sur les modifications à apporter au Réseau Hiérarchisé de Voirie, qui sont l'objet du présent rapport.

Rappel des objectifs de la hiérarchisation du réseau

Afin de permettre d'assurer la cohérence des infrastructures de voirie au niveau de l'agglomération et de mettre en place une politique d'aménagement, les services techniques communautaires ont élaboré le plan de la hiérarchisation du réseau.

Elle a pour ambition de clarifier le rôle des différentes voiries afin d'adapter les emprises et l'aménagement de ces voies à leurs fonctions. Elle doit servir de base à une harmonisation des répartitions de maîtrise d'ouvrage entre l'Etat, le Département et la Communauté urbaine de Bordeaux. Elle tient compte des orientations définies par l'Etat et le Département pour les voies dont ces deux maîtres d'ouvrage assurent la gestion et la réalisation.

Historique

Le premier recueil a été élaboré et présenté à la Commission de Voirie du 10 juillet 1992.

La première mise à jour de ce document a été adoptée par la Commission de Voirie du 11 février 1994.

La deuxième mise à jour a été adoptée par la Commission de Voirie du 10 février 1997.

Classification du réseau

Il faut distinguer quatre niveaux de classification du réseau :

1. LES GRANDES VOIES D'AGGLOMERATION (catégorie 1)

Les critères de choix retenus pour les grandes voiries d'agglomération sont ceux qui leur permettent de s'assimiler à celui des voies de l'Etat et du Département et qui constituent une ossature primaire cohérente du réseau de l'agglomération. Ces voiries assurent un rôle structurant dans le schéma des déplacements vis-à-vis des principaux pôles d'équipement de niveau d'agglomération et affirment une permanence à long terme du maillage primaire dans l'armature urbaine.

2. LES ITINERAIRIES INTERCOMMUNAUX (catégorie 2)

La classification des itinéraires de niveau 2 relève de plusieurs critères :

- Critère de continuité entre les grandes voiries d'agglomération (catégorie 1) pour assurer un maillage et garantir un niveau de service.
- Critère intercommunal dont la vocation concerne l'ensemble des déplacements (transports collectifs, deux roues, voitures particulières, poids lourds).

Ce caractère multimodal implique un traitement de continuité et de lisibilité dans l'aménagement des voies.

L'actuelle mise à jour du Réseau Hiérarchisé de Voirie a, en outre, permis d'intégrer un nouveau critère, primordial pour le rôle qu'ont à assurer ces itinéraires, à savoir :

- Critère économique, les itinéraires intercommunaux supporteront un trafic lié à l'activité économique (*trafic poids lourds*).

Le rôle structurant à caractère intercommunal des itinéraires catégorie 2 leur confère une logique d'opération géographiquement délimitée (jonction entre voiries d'agglomération).

Le schéma constitué par les grandes voiries d'agglomération et les itinéraires intercommunaux forme un réseau d'intérêt général que l'on propose de distinguer des autres voies du réseau communautaire qualifiées de voies d'intérêt local.

3. VOIES D'INTERET LOCAL

Afin de compléter la hiérarchisation du réseau de voirie de catégories 1 et 2, il convient de poursuivre la présentation pour le réseau des voies locales (catégories 3 et 4).

Pour les voies d'intérêt local, la classification est à deux niveaux.

3.1 Les voies structurantes locales (catégorie 3)

Elles n'ont pas, par définition, de caractère intercommunal au sens défini dans le niveau 2, mais un caractère structurant au niveau local. Elles ressortent d'un plan de hiérarchisation du réseau défini sur le territoire communal.

La classification dans cette catégorie relève de plusieurs critères :

- leur rôle est essentiellement communal
- elles permettent l'accessibilité aux principaux équipements de la commune
- elles desservent les pôles importants de la commune (centre ville, zones principales d'habitat, activités, commerces)
- elles assurent des liaisons inter quartiers et contribuent au maillage du réseau de voirie
- elles sont caractérisées par une fonction urbaine très forte qui conditionnera leur aménagement.

3.2 Les voies de desserte locale (catégorie 4)

Elles se déduisent de la réflexion menée au niveau communal et constituent par conséquent l'ensemble du réseau de distribution et de desserte du tissu urbain strictement local.

Evolution du Réseau Hiérarchisé de Voirie

La Direction Développement Transports, Déplacements et Stationnements a procédé à la mise à jour du document graphique relatif au réseau hiérarchisé de voirie, toutes catégories confondues.

Les modifications du document précédent concernent d'une part le support graphique dont la base émane de la dernière version du filaire de voirie de la source A.P.I.C, et d'autre part, le nouveau document tient compte des demandes formulées par toutes les communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux auxquelles se rajoutent de nouvelles dispositions proposées par les différents services communautaires concernés (DGT, DOVCP, DDEPM, DDDEU, DDOA, DDUP).

LES ETAPES DE LA MISE A JOUR

- Juin 2003 : mise au point de la procédure de mise à jour du Réseau Hiérarchisé de Voirie avec les différents services communautaires.
- Juil. à Nov. 2003 : propositions et analyse, par les services communautaires, de certaines modifications de catégorie de voie liées, entre autres, à l'arrivée des nouveaux plans de circulation suite à la réalisation du tramway.

- Janv. à Mars 2004 : envoi d'une version provisoire du plan modifié aux communes pour avis et propositions d'éventuelles modifications.
- Avril 2004 : analyse des demandes des communes par les services communautaires.
- Fin Avril 2004 : envoi, pour information, de la dernière version du plan modifié aux communes et aux différents services communautaires.
- Mai à Août 2004 : recueil des dernières remarques des communes.
- Novembre 2004 : version définitive pour présentation au Conseil de CUB pour validation et consécutive aux demandes formulées par les communes (cf. tableaux annexés).

Principes de mises à jour futures

Les prochaines modifications et, plus globalement, la prochaine mise à jour du Réseau Hiérarchisé de Voirie pourront être mises en œuvre après une période de 3 ans suivant la présente validation, c'est à dire en 2007. En effet, cela correspondra à l'achèvement de la 2^{ème} phase tramway et il apparaîtra judicieux de revoir le document en fonction des bouleversements des plans de circulation sur certaines communes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 novembre 2004,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 7 DÉCEMBRE 2004
--

M. ALAIN DAVID